

LIMITATION DE VITESSE DANS LE CENTRE

ZONE 30 KMH



LIMITATION DE VITESSE DANS LE CENTRE

Nous demandons aux automobilistes lisleois d'être très vigilants, lorsqu'ils circulent dans le centre de notre commune.

En effet à ce jour la plupart des automobilistes lisleois ne s'est sans doute pas rendu compte de certaines modifications des conditions de circulation.

En effet **toutes les rues du centre ville**, dans le périmètre délimité par le début de l'avenue Charles De Gaulle, le début de la rue de Verdun, l'avenue Carnot, le début de l'avenue Charles Bacquet, le boulevard Marceau, l'avenue du Corps Francs Pommies, l'avenue du Commandant Parisot et l'avenue de la Marne sont passées en « Zone 30 ». La limitation de la vitesse y est donc fixée à 30 kmh.

Interrogé ce matin, **Patrick Dubosc**, Adjoint aux travaux, nous a expliqué que cela devenait nécessaire, vu le comportement dangereux de certains automobilistes, dans le centre de notre cité, fréquenté par de nombreux piétons.

Il n'a pas été précisé si les Policiers Municipaux locaux étaient ou non équipés d'un radar mais cela est fort probable, puisqu'après vérifications, je puis vous affirmer qu'il s'avère que la Police Municipale est dorénavant habilitée à réprimer les excès de vitesse des automobilistes.

Nous ne pouvons donc que vous conseiller de rouler prudemment en respectant le code de la route pour éviter une amende de **135 euros** et la perte de points, si vous continuez à rouler à 50 kmh.

Il est à noter que d'autres communes gersoises vont suivre le mouvement.



Policier Municipal aux jumelles



Zone 30